

**Administration communale
de SCHAERBEEK
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Place Colignon, 1
B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 2008/207=141/132
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.211/s.411
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : SCHAERBEEK. Avenue Huart Hamoir, 132.
Changement d'affectation d'un arrière bâtiment (d'atelier en bureau), rehaussement de la toiture
et construction d'une annexe.**

En réponse à votre lettre du 21 août 2008, en référence, et reçue le 1^{er} septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 17 septembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble sur lequel porte la demande est accessible depuis l'avenue Huart Hamoir qui figure à l'inventaire légal des sites. Situé en intérieur d'îlot, il fait face à l'ancienne chemiserie Hauterman, vaste construction industrielle également accessible depuis l'avenue Huart Hamoir (n^{os} 136-138).

Le projet consiste à reconverter ce bâtiment arrière, inoccupé depuis plusieurs années, en bureaux. Une petite annexe présente au rez-de-chaussée serait démolie et remplacée par une baie vitrée (châssis aluminium) avec un sas d'entrée, pour agrandir la superficie de la cour qui la sépare du bâtiment avant. Les interventions projetées à l'intérieur consisteraient surtout à vider l'intérieur de ce petit bâtiment (remplacement des escaliers, démontage des parois, création d'un vide au deuxième étage pour éclairer l'espace du premier étage, etc.). Par contre, contrairement à l'intitulé de la demande, la toiture serait maintenue telle quelle, à l'exception des velux qui seraient remplacés. Le projet prévoit également une isolation thermique extérieure (6cm) et un crépi en façade arrière.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière à l'encontre du projet car il n'aura pas d'incidence sur les perspectives depuis l'avenue Huart Hamoir ni sur le contexte industriel de l'îlot. Elle attire toutefois l'attention de la Commune sur l'état du mur mitoyen qui mériterait une remise en état dans les règles de l'art.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST
Président f.f.